



Commune de Villeneuve-la-Garenne

A remplir par l'administration

Dossier n°

Reçu le :

DEMANDE DE CHANGEMENT D'USAGE D'UN LOCAL D'HABITATION

(Article L. 631-7 du Code de la Construction et de l'Habitation, Circulaire Ministérielle du 27 juin 1962)

I – NOM et PRENOMS du demandeur (utilisateur du local)

.....

agissant en tant que :

propriétaire

copropriétaire (dans ce cas, joindre l'accord écrit du syndic)

locataire (dans ce cas, joindre l'accord écrit du propriétaire dans la forme prévue par la circulaire du 27 juin 1962 annexe III)

Adresse personnelle :

Adresse de la résidence principale..... Téléphone :.....

II – SITUATION DU LOCAL A TRANSFORMER

Adresse :

Bâtiment : Escalier : Etage :

Section cadastrale : Numéro(s) :

Servitudes frappant éventuellement l'immeuble :

L'immeuble est-il compris dans un lotissement : oui non
(dans l'affirmative, produire le Cahier des Charges)

III – UTILISATION ENVISAGEE DU LOCAL

Nature de l'activité à exercer :

S'agit-il d'une première installation : oui non

S'agit-il d'un transfert de cabinet : oui non

Nombre de pièces habitables : Superficie totale du local : m²
(joindre le plan de distribution des lieux par niveaux en indiquant l'affectation actuelle des pièces)

*Demande de changement d'usage
Commune de Villeneuve-la-Garenne*

Année de construction de l'immeuble :

Si elle est postérieure au 1^{er} septembre 1948, préciser le régime de financement (prime à la construction, prêt spécial du Crédit Foncier, prêt HLM...) et indiquer le numéro de dossier de permis de construire.

Le logement est-il habité ? : oui non

Nombre de pièces à utiliser à titre professionnel :

(à signaler de façon apparente sur le plan, en les coloriant par exemple)

Superficie de la surface à affecter au local professionnel : m²

S'agit-il de domicilier une société : oui non

Dans ce cas, en quelle qualité le demandeur intervient-il ?

Gérant

Président Directeur Général

La présente demande est-elle faite en vue :

d'une inscription au Registre du Commerce ?

d'une inscription au Registre des Métiers ?

L'affectation projetée nécessitera t-elle des transformations matérielles : oui non

Dans l'affirmative, les indiquer avec précisions :

.....
.....

Fait à Le.....

Signature du demandeur :

AVIS DU MAIRE SUR L'OPPORTUNITE DE L'OPERATION PROJETEE

FAVORABLE

DEFAVORABLE

Motif :
.....
.....

Fait à Villeneuve-la-Garenne, le

Pour le maire
Le maire adjoint délégué

Alain BORTOLAMEOLLI
Chargé des affaires techniques

DEMANDE DE CHANGEMENT D'USAGE
D'UN LOCAL D'HABITATION

LISTE DES PIÈCES A FOURNIR

La demande est faite soit par le propriétaire des locaux ou son mandataire, soit par une personne justifiant d'un titre l'habitant à affecter les locaux de l'habitation.

Le dossier de la demande comprend :

- la présente demande de changement d'affectation dûment remplie et signée,
- une lettre explicative de demande avec les références cadastrales du local,
- le croquis des locaux existants sur lequel figureront les superficies et les dénominations de toutes les pièces,
- les plans futurs des locaux,
- l'autorisation du propriétaire pour la transformation des locaux,
- le règlement de copropriété faisant apparaître qu'il n'y a aucune interdiction à l'exercice d'une profession libérale ou commerciale, et une attestation récente du syndic qui le confirme,
- le compromis de vente : s'il y a vente et que l'acquéreur n'est pas le futur occupant des locaux (Société Civile Immobilière...), le compromis de vente peut contenir une clause suspensive indiquant que la vente ne sera réalisée que si le changement d'affectation est accordé.

L'ensemble des pièces doit être établi en cinq exemplaires et adressé au service urbanisme de la Mairie de Villeneuve-la-Garenne :

**Hôtel-de-Ville
Direction des Services Techniques/ Service Urbanisme
28, avenue de Verdun
92 390 VILLENEUVE-LA-GARENNE
01 40 85 57 88 / 01 40 85 58 89**